LIGUE OCCITANE DE BILLARD

1039 rue Georges Méliès – 34000 MONTPELLIER

Siret : 335 173 183 00021

DISPOSITIONS FINANCIERES

SAISON 2025 / 2026

I – DISPOSITIONS GENERALES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Tarifs licences et affiliations :

*La part LIGUE sur l'affiliation d'un club est de **100,00 €.***

*La part LIGUE sur l'affiliation d'une salle partenaire est de **50,00 €.***

*La part LIGUE sur la licence découverte club est de **11,00 €.***

*La part LIGUE sur la licence + 21 ans club est de **24,00 €.***

*La part LIGUE sur la licence – 21 ans club est de **4,00 €.***

Les Districts reçoivent sur chaque licence :

- ***3,00 €uros (découverte),***
- ***6,00 €uros (+21 ans),***
- ***2,00 €uros (-21ans et avenir).***

*La part LIGUE sur la licence découverte salle est de **9,00 €.***

*La part LIGUE sur la licence + 21 ans salle est de **20,00 €.***

*La part LIGUE sur la licence – 21 ans salle est de **7,00 €.***

*La ligue prend en charge **la première licence dite « avenir »** d'un(e) jeune de moins de 17 ans* scolarisé(e) et prend en charge **30,00 €** sur son adhésion au club.*

*16 ans au 31 Décembre de l'année en cours

*La ligue prend en charge **la part ligue** de la 2ème licence dite « -21 ans » d'un(e) jeune U 17 (au 31/12) et prend en charge **15,00 €** sur sa 2ème adhésion au club.*

*La ligue prend en charge **la première licence dite « découverte » d'une femme***

*La ligue prend en charge **la part ligue de la 2è licence** dite « + 21 ans « d'une femme*

NB : La ligue reversera au club sa prise en charge le 10 du mois suivant la prise de la licence, avec copie à la licenciée et le club remboursera la somme à la licenciée.

1- AIDE AUX CLUBS

En préambule aux dispositifs ci-dessous, la LIGUE OCCITANE DE BILLARD, organe déconcentrée de la FEDERATION FRANCAISE DE BILLARD, accordera une aide financière et matérielle aux clubs pour eux-mêmes et (ou) leurs adhérents à la condition rédhibitoire qu'ils soient en règle avec l'honorabilité et à jour dans la communication de leurs documents annuels : PV de l'AG, résultats financiers et situation bancaire au 1er Septembre de la saison en cours .

Lors de la création ou la ré-affiliation d'un club, la LOB apportera, sur demande, avec projet à l'appui, une aide de 1000 € à 1500 € suivant le projet.

ORGANISATION D'UN TOURNOI « NATIONAL » *La ligue octroit une aide financière sur l'étude du projet pouvant aller jusqu'à 800 €.*

2- AIDE AUX DISTRICTS *:*

En début de saison, pour aider au fonctionnement, la LOB verse une subvention forfaitaire de 300.00 € à chaque district de la ligue en fonction du projet pour la saison et de la trésorerie du District.

IMPORTANT : Les demandes d'aides financières, qu'elles soient exceptionnelles ou dans le cadre d'un appel à projet (AAP FFB, AAP LOB, PSF/ANS), ne seront recevables qu'à la condition que le club et (ou) le district ait communiqué ses résultats et bilans financiers des années précédentes et soit en conformité sur l'honorabilité.

3- Défraiement des dirigeants :

Les élus et les membres qui siègent au comité Directeur de la ligue peuvent être défrayés de leurs frais de papeterie et de déplacements de représentation suivant le barème en vigueur dans la LIGUE OCCITANE DE BILLARD, à savoir :

Kms : (calculés suivant l'itinéraire MAPPY) ***= 0,30 €/km***

Repas : sans justificatif : ***15 ,00 €****uros*

Repas : avec justificatif : plafonné à ***17,00 €***

Nuitée : avec justificatif : ***55,00 €*** *petit déjeuner* ***inclus***

Nuitée : sans justificatif ***: 20,00 €***

IMPORTANT : faire la demande dans les 15 jours qui suivent l'évènement.

A défaut, un abandon de frais défiscalisable sera proposé.

NB : Certaines chaines hôtelières , sur présentation de la licence et de la convocation accorde une remise entre 15 et 20%

II – DISPOSITIONS FINANCIERES SPORTIVES

1- Les formations aux CFA et DFI :

Les formations aux CFA et DFI dispensées par un membre de l'ETR sont payantes (reversées à la FFB) au tarif en vigueur.

Cf. les dispositions financières de la FFB pour les CFA, DFI, DECF, ….

Les formations « jeunes joueurs U25 », de perfectionnement et féminines ***dispensées par un membre de l'ETR*** *sont prises en charge par la ligue donc gratuites pour les participants.*

LA LIGUE NE DEFRAYE AUCUN JOUEUR MAIS AIDE LES CLUBS POUR DEFRAYER LES JOUEURS

2- Défraiement des joueurs pour les compétitions de niveau national :

Les joueurs de la catégorie homme (= de 21 ans) disputant une finale de France sont défrayés par la ligue à hauteur de 25% des frais calculés selon le barème LOB (idem dirigeant, voir ci-dessus) et plafonnés à 80,00 €uros ***sur la demande du club dans les 15 jours qui suivent l'évènement****.*

Les joueurs jeunes U 15 à U 25, les féminines et les handi-billard sont défrayés à ***33 %*** *sur la base du défraiement de la FFB* ***sur la demande de leur club dans les 15 jours qui suivent l'évènement.***

NB : ***1 seule place par catégorie est défrayée***

3- Défraiement pour les joueurs de niveau international :

Cf. les dispositions financières de la FFB.

4- Défraiement des arbitres de ligue lors des finales de ligue

Une enveloppe de **1000 €** (mille euros) est retenue pour défrayer les arbitres

« De ligue » qui auront assuré l'arbitrage lors d'une finale de ligue en cours de saison.

La répartition se fera dès la fin des compétitions en juin.

III – COMPETITIONS

1- Engagement d'une équipe pour les compétitions régionales et nationales :

Afin de primer le titre de Champion de Ligue, un engagement de :

***20,00 € /équipe** minimum peut être collecté par la ligue dans toutes les catégories par équipes : Carambole = JDS, 3B et 5 Quilles et Blackball.*

Primes distribuées pour l'organisation des finales de ligue :

Dans ce cas, les sommes collectées lors des engagements seront intégralement redistribuées, et la ligue complétera financièrement, selon les engagements, les sommes qui seront allouées à l'organisation des finales de Ligue pour les défraiements des officiels (arbitres et DJ).

2- DISPOSITIONS FINANCIERES AMERICAIN :

Pour les finales de Championnat de France, seules les catégories :

*Les féminines, jeunes et handi-billard sont défrayés à **33 %** des frais que la FFB calcule, suivant le barème FFB **sur la demande de leur club dans les 15 jours qui suivent l'évènement.***

1- Tournois nationaux individuels : *pas de défraiement de la ligue,*

2- Demi-finale SUD des championnats de France : *cf dispo. Financières FFB,*

3- Finale des championnats de France Homme sénior : voir chapître **II-2**
***Une seule place est défrayée**.*

4- Tournoi qualificatif féminin : *pas de défraiement,*

5- Compétitions internationales : *cf dispo. Financières FFB*

3- DISPOSITIONS FINANCIERES BLACKBALL :

1- Déclaration des équipes pour les championnats de France :

   a. Equipes DN1/DN2/DN3 sur circuit national (cf. dispo. financ. FFB)

   b. Equipes DN3 sur le circuit régional

Les engagements, reversés à la FFB, doivent être déposés avec le règlement (à l'ordre de la ligue) auprès du trésorier de la ligue, via le responsable Sportif

Blackball avant la date butoir communiquée en début de saison.

2- **Finale des championnats de Ligue par équipes :**

Formalité pour le club organisateur : si engagement à l'inscription

Après la répartition des engagements, la ligue versera à l'organisateur les sommes dédiées aux défraiements des officiels et aux clubs champions la dotation prévue.

3- Coupe de France (cf dispositions financières FFB)

4- Tournois nationaux (cf dispositions financières FFB)

4- DISPOSITIONS FINANCIERES CARAMBOLE

1- FINALE DE LIGUE

<u>Compétitions par équipes de club :</u>

<u>Si engagement à l'inscription de 20,00 € mini</u>

- *Prime à l'équipe championne de ligue, selon la répartition des engagements, avec un minimum de 100,00 € et l'obligation de disputer la finale de France **

* les primes sont versées au club

2- FINALE DE FRANCE INDIVIDUELLE

Voir chapître **II-2**

5- DISPOSITIONS FINANCIERES SNOOKER

1- **Tournois nationaux** (cf. dispo. Financières FFB)

2- **Championnats de France individuels :**

- *Play-Off : pas de défraiement de la Ligue*

Voir chapître **II-2**

- ***NB : 1 seule place est défrayée.***
- *Pour les catégories femme et jeunes (U 15 à U 21) : Défraiement égal à celui de la FFB soit **<u>33%</u>** des frais selon barème FFB **sur la demande du club dans les 15 jours qui suivent l'évènement.***